



FEDERATION CAMEROUNAISE DE FOOTBALL CAMEROON FOOTBALL FEDERATION

Affilié à la FIFA en 1962, à la CAF en 1963 et à l'UNIFFAC en 1998

CIRCULAIRE N°113/FECAFOOT/LFJC/SG/2023

A l'attention des promoteurs et organisateurs des tournois de Football Jeunes au Cameroun

Objet : Les critères d'organisation

DOSSIER ADMINISTRATIF COMMUN AUX TROIS CATEGORIES

- Une demande à adresser au Président de la LFJC ;
- Une attestation sur l'honneur du respect des règlements de la FECAFOOT ;
- Une identité du Promoteur (Personne physique ou morale) ;
- Une autorisation de manifestation ;
- Des statuts et règlements pour personne morale ;
- Des statuts et CNI pour personne physique ;
- Un protocole d'accord avec un Médecin Référent de la FECAFOOT ;
- Une attestation de prise en charge d'un service d'Ambulance et sanitaire ;
- Une police d'assurance ;
- Un service de sécurité.

DOSSIER TECHNIQUE COMMUN AUX TROIS CATEGORIES

- Un stade réglementaire et homologué
- Catégorie 1 : Gazon naturel ou synthétique clôturé
- Catégorie 2 : Gazon naturel ou synthétique clôturé ou non
- Catégorie 3 : Gazon réglementaire ou terre battue
- Les règlements intérieurs de la compétition ;
- Les listes complètes des équipes participantes avec numéros de licences ;
- Listes des Entraîneurs et/ou Éducateurs des équipes participantes
- Un plan de localisation du site de localisation.

DOSSIER FINANCIER

- Dépôt des frais de caution à l'organisation (non remboursable) par le promoteur
- Catégorie 1 : 1 000 000 FCFA
- Catégorie 2 : 500 000 FCFA
- Catégorie 3 : 200 000 FCFA

Fait à Yaoundé, le 21 août 2023.

LE SECRETAIRE GENERAL



DJOUNANG BLAISE

